Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletins N^os 113 et 114 **2004 - N^os 1 et 2**

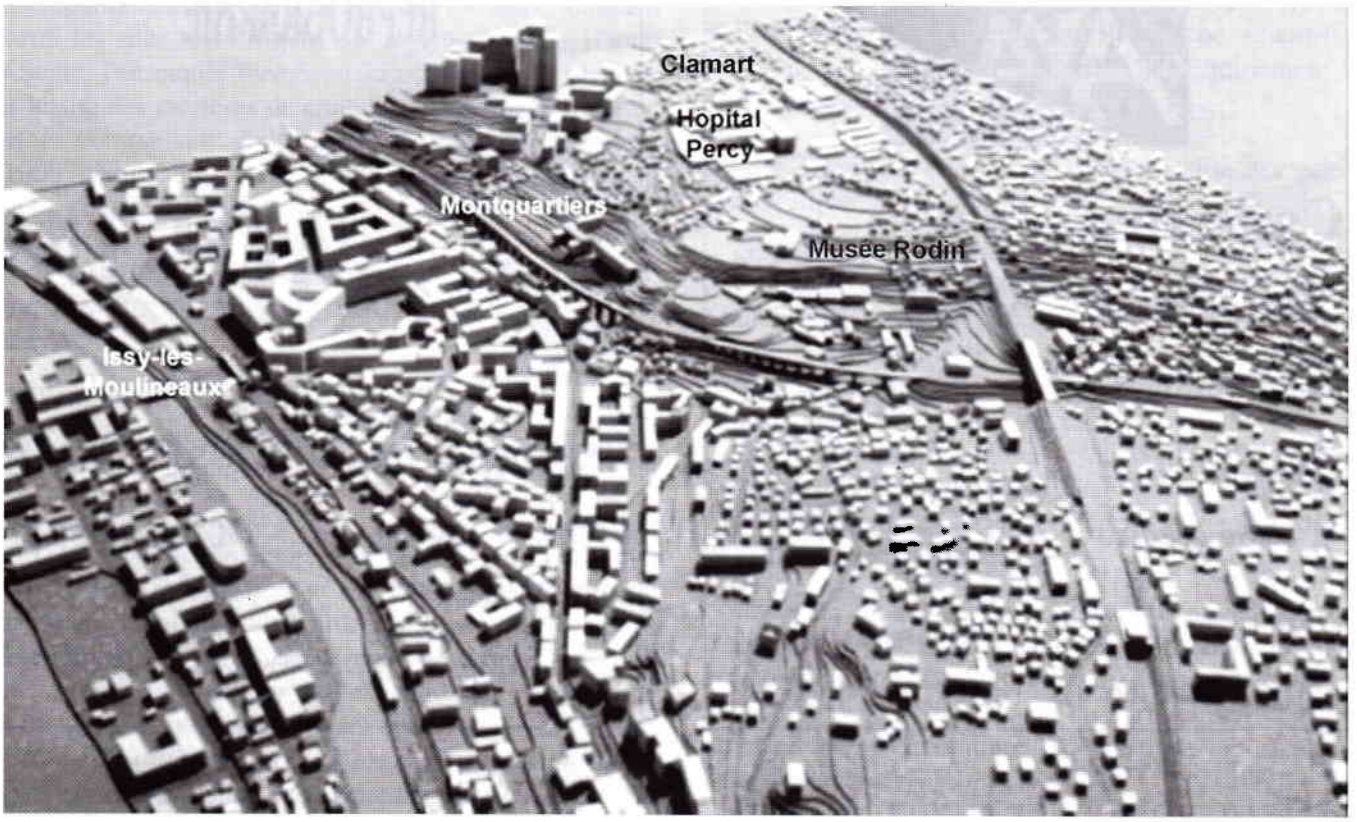

Maquette de l'architecte meudonnais Mathieu DE SOYE
conçue en vue d'un projet d'aménagement de la colline RODIN

SOMMAIRE

A propos de la colline Rodin, imaginons p.3
Projet de mise en valeur du site et des carrières classées de Meudon.....p.5
Plaidoyer pour le maintien à Meudon du cabinet de travail de Marcelin Berthelot....p.16
Nouvelles brèves.....p.18

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - ✆ **01 45 34 11 78** - Fax 01 45 34 94 06

AXA

Catherine MUNOZ

Agent Général

Un Conseiller à votre service

ASSURANCES
CRÉDITS
PLACEMENTS

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON
✆ **01 45 34 16 13** - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE TYPO-OFFSET
REPROGRAPHIE

J'imprim

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion ✆ **01 47 36 21 41**
92240 MALAKOFF Fax 01 47 36 21 94

E-mail : j.imprime@wanadoo.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Mlle, M. .....

Adresse : .....

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon.

❑ un chèque bancaire d'un montant de : ..... F

MEMBRE ACTIF ..... 20 € MEMBRE BIENFAITEUR, À PARTIR DE ..... 25 €

Date : ..... Signature :

La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin (3 numéros par an)

A PROPOS DE LA COLLINE RODIN,

imaginons ....

..... qu'un établissement semi-public régional soit créé à Meudon, sous le nom de "Colline Rodin", en accord avec l'Etat.

Cette création est justifiée par le décret du 7 mars 1986, publié au Journal officiel du 14 mars, classant "parmi les sites scientifiques du département des Hauts-de-Seine, l'ensemble formé sur la commune de Meudon par le site des carrières de craie souterraines, délimité en surface comme suit, conformément au plan cadastral au 1/1000^{e} annexé au présent décret" (toutes les galeries en bon état de 8,5 kilomètres sur quatre étages).

Ce décret, signé en 1986 par Laurent FABIUS, Jean AUROUX et Huguette BOUCHARDEAU, a précisé ainsi :

- 1° le motif du classement : "la conservation du site des carrières de craie présente en raison de son caractère scientifique et artistique un intérêt général au sens de la loi du 2 mai 1930" ;

- 2° l'objet du classement et les réserves qu'il imposera à tout projet d'urbanisme sur la colline : "l'objet du classement étant la sauvegarde du réseau des galeries souterraines, tout projet concernant la surface du terrain sera examiné en fonction de l'existence du réseau et de ses incidences directes et indirectes sur la conservation de ce réseau". *(divers projets d'urbanisme – publics ou privés - ont été élaborés sur ce site depuis 1986 ; tous ont échoué jusqu'ici faute de prendre en compte cette prescription essentielle).*

Cet établissement à la fois public et privé a pour partenaires, à des niveaux et sous des formes adaptés aux missions que chacun d'eux accepte de remplir, la Région Ile-de-France, des sociétés financières de développement, le Département des Hauts-de-Seine, la Commune de Meudon, le Musée Rodin, les habitants de la colline, les propriétaires de terrains, de bâtiments, de carrières situés dans le site, les artisans d'art, les industriels, les artistes qui y travaillent, les associations intéressées, les associations franciliennes de spéléologues et de géologues,...

Il établit un programme d'aménagement visant à développer les activités existantes et à valoriser toutes les ressources spécifiques du site, en coopération et avec le soutien des administrations (centrales, régionales, départementales et communales), de l'Education Nationale (écoles, collèges, lycées, universités), Recherche scientifique (CNRS, Observatoire, ONERA), Equipement et Urbanisme, Culture, Environnement, ...

Exemples concernant la valorisation des galeries souterraines :

- enseignements théoriques et travaux de recherche en géologie et en paléontologie (les formations dites de Meudon sont une référence pour les géologues du monde entier ; on touche à la main l'histoire de la terre....) ; l'enquête "Un bestiaire dans la craie" publiée dans Le Monde du 6 juin 1990, qui mériterait d'être largement diffusée à Meudon, ainsi que les numéros 110-111 et 112 du Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon témoignent de l'importance de Meudon dans le domaine des sciences de la terre ;

- de même en acoustique (musique instrumentale, chant et chœur a capella) ; la qualité des carrières à cet égard est supérieure à celle de la Comédie Française, de l'église de Souvigny, de Notre Dame de Paris, a écrit E. LEIPP, directeur du Laboratoire d'acoustique musicale de l'Université Paris VI ;

- aménagement à caractère pédagogique d'une partie des galeries souterraines en un musée de l'architecture industrielle (cathédrales dans la craie, voûtes taillés au pic, à la main), du travail manuel, du travail de la pierre ;

- utilisation des galeries et des grandes cavités comme décors pour le cinéma ;

- organisation de fêtes, de spectacles son et lumière ...

Exemples de valorisation du cadre de vie : créer des bassins, remettre en état des sources avec les eaux – bactériologiquement pures – qui coulent sous la colline (lacs et petites rivières).

Exemples de valorisation économique : stockage de longue durée de matériels exigeant des conditions stables de température (12°) et d'hygrométrie, comme les supports informatiques ou du vin de qualité.

Cet établissement assure la conformité de ce programme aux niveaux urbanistique et paysager avec le Schéma Directeur de la région Ile-de-France, celui du Val de Seine, les prescriptions et les recommandations adressées par les Préfets successifs des Hauts-de-seine au Maire de Meudon à l'occasion de la révision du Plan d'occupation des sols et de l'élaboration du Schéma directeur du Val de Seine, les propositions de la Direction des Espaces Verts du Conseil Général des Hauts-de-Seine dans son schéma départemental des espaces naturels sensibles et, au niveau de la sécurité des biens et des personnes (notamment de la ligne C du R.E.R. de la SNCF), avec les avis donnés par les experts en mécanique des roches, plus particulièrement les experts en sols karstiques.

Il élabore un plan annuel d'investissements, publics et privés, à la hauteur de son programme. Il procède à l'achat des biens situés en surface ou en sous-sol que leurs propriétaires souhaitent vendre. Il passe des conventions avec les autres, notamment la commune, qui possède sur le site des terrains et des carrières.

Il réalise la restructuration urbanistique et paysagère nécessaire en certains endroits du site, en concertation avec les propriétaires et les habitants. L'idée n'est pas nouvelle : déjà dans son rapport du 24 décembre 1990 sur le projet de ZAC "Les Esplanades Rodin", le commissaire enquêteur, Monsieur Pierre MELIN, notait que "les chambres de commerce recommandent que les entreprises installées à l'intérieur de la ZAC soient réinstallées dans des locaux et des surfaces compatibles avec une poursuite normale de leurs activités".

Il entreprend la construction d'espaces publics à l'entrée des carrières et des bâtiments légers (en évitant le percement de la couche d'argile qui protège la craie d'une infiltration des eaux) adaptés à l'ensemble du site, qui serait caractérisé à la fois par :

- ses activités,

- son rôle de conservatoire dans les domaines scientifiques, artistiques, culturels et touristiques cités plus haut, ce qui exige des dispositifs de maintenance et de gardiennage permettant l'accès et l'accueil, ainsi que des salles de réunions, d'expositions, de conférences.

Sans attendre l'achèvement d'un programme aussi vaste, ***l'Etablissement Colline Rodin*** :

- favorise le développement de l'artisanat d'art qui, sur le site, a déjà prouvé sa haute qualité ;

- réalise dans le réseau des carrières souterraines les travaux qui permettront de les ouvrir au public pour des visites guidées (des aménagements utiles ont été entrepris il y a deux ans par la commune) ;

- organise l'ouverture au public de l'ensemble du site, sous la seule réserve d'assurer le respect des biens et la sécurité des personnes.

Cet établissement se charge de la promotion médiatique de ce nouveau pôle scientifique et culturel en Ile-de-France et au delà. Il y fait venir les écoliers, les lycéens, les étudiants et leurs professeurs, notamment les géologues des facultés d'Orsay et de Jussieu, qui comptaient au nombre des pionniers dans cette entreprise il y a déjà vingt ans.

Imaginons que cette entreprise réussisse ; ce serait pour Meudon :

- un renouveau spectaculaire de son patrimoine,

- des activités nouvelles de grande qualité,

- des emplois nouveaux dans des spécialités très diverses,

- d'importantes ressources nouvelles pour son budget.

Jacques PARINI

Le texte ci-dessus nous a été communiqué par Monsieur Jacques PARINI qui a présidé pendant de longues années l'association "Vivre à Meudon" ce qui l'avait conduit à réfléchir sur la destinée des carrières et plus généralement du site de la colline Rodin.

PROJET DE MISE EN VALEUR DU SITE ET DES CARRIÈRES CLASSÉES DE MEUDON

INTRODUCTION

Cet article sur la mise en valeur du site des carrières Arnaudet à Meudon correspond à mon travail personnel de fin d'études d'architecture, présenté en novembre 1999.

Pour ce projet, j'ai choisi le site avant le sujet. Mon attention a été attirée par une partie du coteau de Meudon, versant Est du val d'Arthelon qui domine la Seine en rive gauche. Si ce lieu, appelé "la colline des Brillants", bénéficie d'une position stratégique dans la morphologie des Hauts de Seine, offrant des vues sur Paris et sur l'ensemble du Val-de-Seine, il est largement dévalorisé. L'image que j'en avais était celle d'un site en marge de l'urbanisation, occupé par des restes de bâtiments industriels quelque peu revitalisés par des artistes et des artisans.

En me penchant sur l'histoire du site, j'ai compris la raison de sa résistance à l'urbanisation : dans les flancs de la colline, un important réseau de carrières de craie défendu par les associations d'habitants et classé parmi les sites artistiques et scientifiques en 1986, avait déjà fait annuler deux projets de Z.A.C. Dès lors, je décidai d'orienter mon projet vers la mise en valeur de ce patrimoine souterrain, afin d'essayer de réconcilier la colline avec la ville alentour.

Mais les carrières souterraines ont souvent mauvaise réputation. Dangereuses, labyrinthiques, repères des cataphiles et des fêtards, en général difficiles d'accès, on les ignore par commodité ou par oubli.

Si cette inattention est en partie due à la position souterraine, donc cachée, des carrières, c'est aussi parce que le citadin d'aujourd'hui a perdu quasiment tout contact avec le sol naturel. La majeure partie de l'espace qu'il parcourt est nappé de couches artificielles, qu'elles soient composées à partir d'un sol naturel (terrassements, remblais), ou bitumées (routes, trottoirs).

Or, en observant les couches géologiques l'homme a su repérer les bancs de calcaires et les niveaux argileux qui lui ont servi à bâtir son "sur-sol" artificiel.

Si les carrières nous sont aujourd'hui cachées par une urbanisation oppressante, force est de constater qu'elles ont toujours influé sur le développement de celle-ci. La colline des Brillants, où la craie fut exploitée en cavage, de même que le calcaire et l'argile à ciel ouvert, en est un exemple marquant. Elle porte encore la trace indélébile d'une exploitation gourmande du sol et du sous-sol.

Le projet consiste à mettre en valeur l'histoire du lieu, ses qualités géologiques et géographiques, tout en l'intégrant au monde urbain contemporain, suivant trois interventions :

- en sous-sol, la création d'activités publiques et professionnelles dans les carrières de craie. Ces activités, prévues par les associations, permettront au public de découvrir, puis d'utiliser régulièrement les 8 kilomètres de galeries.

- en surface, une intervention paysagère revalorisera les qualités naturelles de la colline, tout en rappelant son passé "mouvementé".

- à l'interface du sol et du sous-sol, l'implantation d'un bâtiment de présentation et de gestion des carrières qui aura un rôle de signal, d'ambassadeur du monde souterrain auprès du monde extérieur.

I – LES CARRIÈRES

Les premières exploitations de craie connues datent de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

A Meudon, il n'a pas été nécessaire de creuser de puits pour atteindre la masse de craie, celle-ci affleurant sur les coteaux. L'entrée se fait en "cavage", tunnel qui s'enfonce doucement dans le sol.

Les galeries mesurent 3 à 10 mètres de haut, 3 à 4 mètres de large. Certaines forment à leur intersection une voûte d'arêtes de pur style roman. En général, les exploitations en sous-sol comprenaient plusieurs niveaux de galeries, l'épaisseur des bancs entre deux niveaux variant de 2 à 10 mètres. Les étages superposés communiquaient entre eux par des pentes, des puits, ou des escaliers taillés dans la masse (fig. 1).

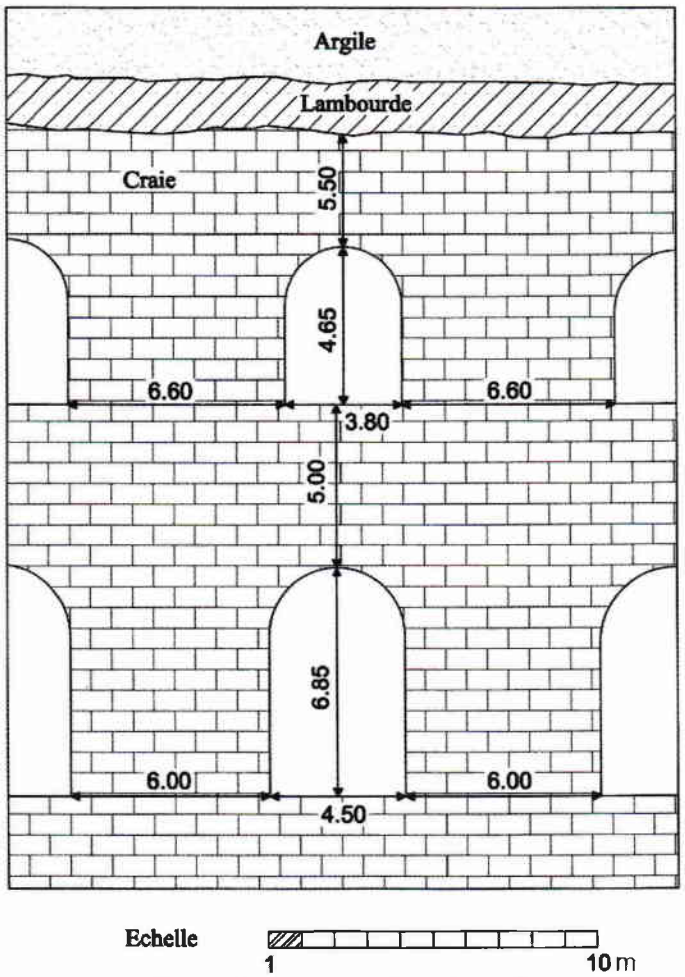

Figure 1, Cavages dans la craie
*Extrait de "**Blanc de Meudon**, une colline-des carrières" Association Colline de Rodin (Editions intervalle)*

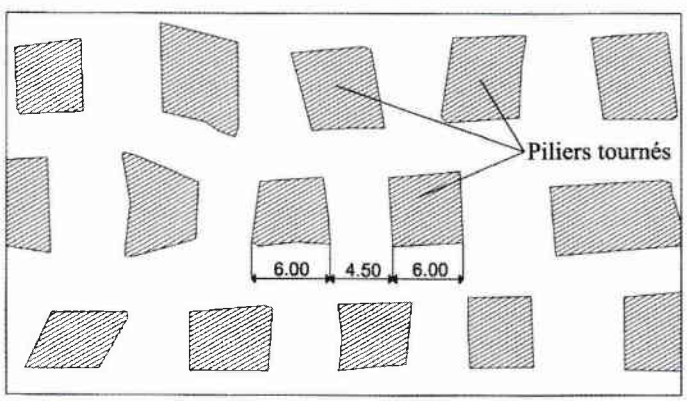

Figure 2, Plan type de l'exploitation de la craie
*Extrait de "**Blanc de Meudon**, une colline-des carrières" Association Colline de Rodin (Editions intervalle)*

La crayère Arnaudet, qui est la dernière industrie du blanc de Meudon (1872-1923), frappe le visiteur par la régularité de ses galeries et la pureté de ses "voûtes". On doit la facture étonnante des galeries au travail de générations de maîtres-carriers. Les Allemands, voulant y installer une usine d'armement en 1943, y ont réalisé d'importants travaux de génie civil (électricité, sols cimentés, installation d'égouts,...) qui ont contribué à la bonne conservation de ce patrimoine architectural.

Huit kilomètres de galeries, dont certaines ont une hauteur de 10 mètres pour une largeur de 5 mètres, constituent, comme le réseau des rues d'une ville, un véritable quadrillage souterrain. Quatre niveaux de galeries se superposent et des pentes douces permettent aux véhicules automobiles de descendre jusqu'au troisième sous-sol.

Les galeries se développent autour d'un damier régulier de piliers carrés d'environ 6 mètres de côté. Ceux-ci, dont la section augmente avec les niveaux, se superposent d'un étage à l'autre (fig. 1 à 3). L'aspect des parois est étonnant : les traces de pics laissent souvent place à des traces plus fines, ordonnées, suivant parfaitement le mouvement de l'architecture. Cette finition exceptionnelle, due à l'extraction avec un peigne à quatre dents, pose de nombreuses questions : était-ce par amour du bel ouvrage ? Pour obtenir un matériau déjà broyé ? Ou est-ce une astuce inventée par les ouvriers du S.T.O. pour retarder la livraison de l'usine commandée par les Allemands ?

Cette finition inexpliquée, les "voûtes" en plein cintre dont les intersections sont parfaitement dessinées, les proportions et la régularité des galeries qui donnent des effets de perspective, mais aussi le jeu subtil des ombres et des lumières sur la blancheur des parois expliquent le surnom de "cathédrale souterraine qui est parfois donné à la crayère Arnaudet (fig.4).

Si à partir de 1923, on n'exploite plus la craie à Meudon, cela ne signifie pas que les carrières souterraines soient abandonnées.

Dès le début du XIX^{eme} siècle, une nouvelle culture prend un essor considérable autour de la capitale : celle des champignons de Paris. Dès l'abandon de l'exploitation, le champignonniste installe ses cultures dans les carrières souterraines. Quelles que soient les conditions climatiques extérieures, la production est toujours assurée : l'humidité importante, l'hygrométrie et la température constantes, sont les conditions idéales pour la croissance des champignons qui n'ont pas besoin de lumière pour se développer.

Si ces qualités ont permis la culture des champignons jusqu'en 1974, elles sont aussi adéquates pour le stockage de produits comme le vin ou le fromage, qui nécessitent un milieu frais et isotherme. On aurait même utilisé les carrières de Meudon comme mûrisseries de bananes, en y augmentant un peu la température.

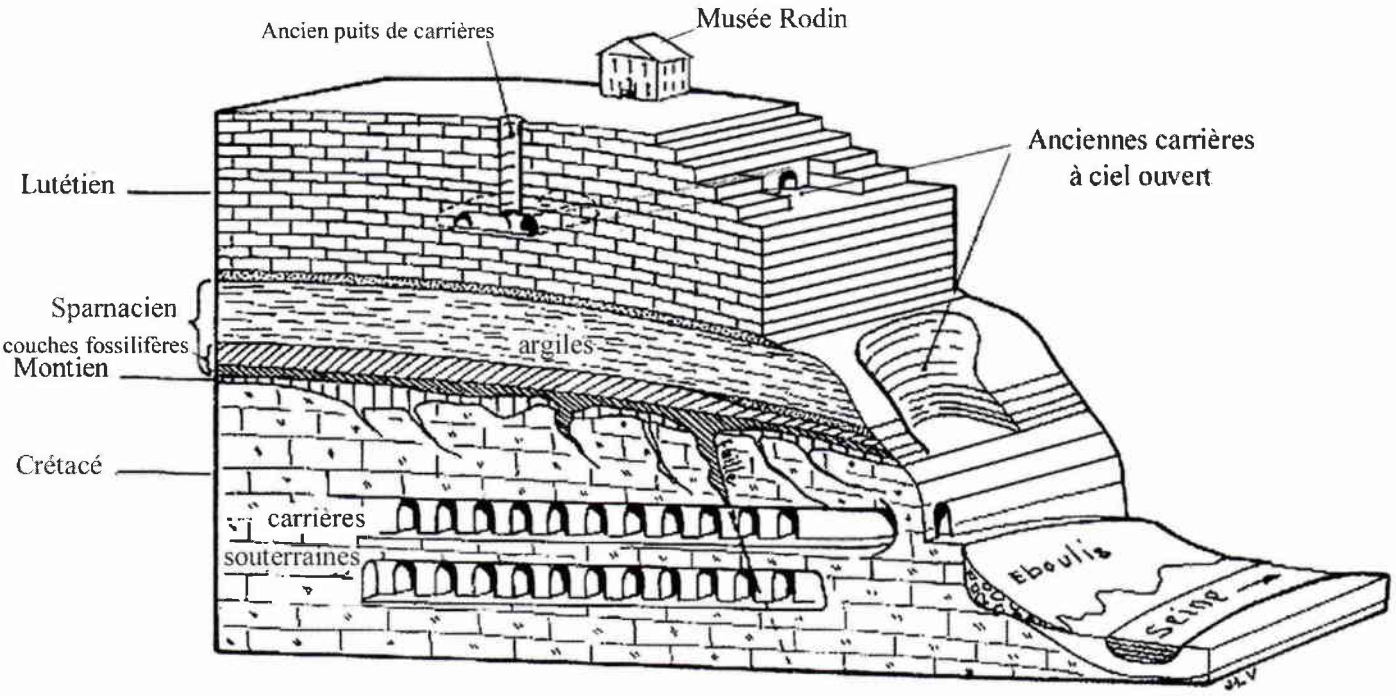

Figure 3, Coupe schématique des différents niveaux des carrières Arnaudet
*(Illustration de J.L. VATINEL, extraite de "**Sol et sous-sol de Meudon**, patrimoine géologique et historique" A. GALOYER et J.L. VATINEL)*

De nos jours, un industriel a découvert que certaines de ses productions (des moulages spéciaux de pièces en béton) sont d'une qualité supérieure lorsqu'elles ont été élaborées dans l'atmosphère humide et isotherme des carrières.

Les carrières sont aussi une véritable mine d'or pour la science : pénétrer dans les carrières, ce n'est pas seulement baigner dans une atmosphère insolite, c'est aussi traverser des millions d'années vers l'origine des temps. Dans la craie, on se retrouve à la fin de l'aire secondaire, il y a 65 à 90 millions d'années. La mer recouvre alors le bassin parisien. Aujourd'hui les géologues et paléontologues y font régulièrement des découvertes qui nous permettent de mieux comprendre le passé de notre planète[1].

De plus, on constate, dans la carrière Arnaudet, des qualités acoustiques exceptionnelles dues à la température et l'hygrométrie, au bruit de fond nul, à la régularité des pleins et des vides, à la hauteur sous plafond et à la finesse du traitement de la surface des parois.

Figure 4, La "cathédrale souterraine"
*Extrait de "**Blanc de Meudon**, une colline-des carrières"*
Association Colline de Rodin (Editions intervalle)

[1] Michel COLCHEN, Daniel OBERT, Jean GAUDANT, Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon n^{os} 110 et 111.

Figure 5, Accident à Clamart en 1961

Cependant, si les carriers nous ont laissé un fantastique patrimoine aux vastes intérêts, il ne faut pas oublier que l'abandon des carrières peut présenter un risque pour les constructions en surface[2]. Les effondrements se produisent de manière spontanée. Le dernier accident important s'est produit à Clamart en 1961 : une carrière désaffectée s'effondre, soixante immeubles disparaissent dans un cratère béant, à 20 mètres de profondeur (fig. 5).

En se promenant dans les carrières, le visiteur peut s'exposer à certains dangers : s'égarer, tomber dans des puits non protégés, manquer d'air, s'enliser ou se noyer dans les lacs souterrains, recevoir des blocs de pierre provenant du ciel de carrière...

II – LE SITE

Le site de Meudon

Ayant traversé Paris d'Est en Ouest, après une légère inflexion vers le Sud, la Seine se trouve contenue sur sa rive gauche par une suite de collines l'obligeant à reprendre la direction du Nord en développant de larges boucles.

C'est à l'endroit où le fleuve aborde le pied des collines un peu en aval de Paris et commence son changement de direction, que débouche une vallée secondaire orientée Sud- Nord : le val d'Arthelon.

A la porte de Paris, à égale distance entre la Concorde et la Défense, le site de Meudon jouit d'un caractère exceptionnel. Ses coteaux verdoyants formant une transition entre Paris urbanisé et sa banlieue verte, il entre dans la logique paysagère des communes du Val-de-Seine comme "élément structurant de la fresque des bords de Seine" (extrait du Schéma Directeur de la Région Ile de France).

On parle beaucoup aujourd'hui de ce secteur du Val-de-Seine qui, à la suite du départ des industries automobiles, est en pleine mutation urbaine.

La colline dite des "Brillants", dans le flanc de laquelle furent creusées les crayères Arnaudet, occupe une position stratégique à l'intérieur du Val-de-Seine. Située à l'extrémité Nord-Est de Meudon, limitrophe d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart, elle correspond à l'endroit précis où le flanc Est de la vallée d'Arthelon, incliné vers l'ouest sur Meudon, tourne d'environ 90 degrés, pour descendre du Sud au Nord sur la commune d'Issy-les-Moulineaux (fig. 6).

Ce site, d'où on peut contempler, en partant du Sud, la vallée de Meudon s'ouvrant sur la Seine, les îles Seguin et Saint Germain, puis la courbure des coteaux vers Saint-Cloud et le Mont Valérien, la Défense, la tour Eiffel, Montmartre, les Buttes Chaumont et enfin la tour Montparnasse au Nord-Est, a résisté à l'urbanisation contre vents et marées, notamment à cause de l'histoire "mouvementée" de son sous-sol.

La colline des Brillants a en effet été très largement exploitée au fil des époques. C'est d'abord le calcaire (une des couches supérieures) qui est extrait à partir du XVII^{ème} siècle afin de fournir la pierre à bâtir. Située sous le banc de pierre calcaire, la couche d'argile est exploitée dès 1841. Cette argile est utilisée pour la fabrication des chaux hydrauliques et des briques dites de "Vaugirard". C'est cette exploitation de l'argile à ciel ouvert qui marque la morphologie de la colline, aujourd'hui composée de remblais. Vient ensuite l'extraction de la craie au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (fig. 3).

En 1895, le célèbre sculpteur Auguste RODIN acquiert la Villa des Brillants, située au sommet de la colline. Il organise peu à peu son domaine pour en faire un cadre propice à l'élaboration de son œuvre : de nouvelles constructions et des ateliers accueillent rapidement les praticiens, ouvriers, mouleurs et artistes que Rodin fait venir auprès de lui. Une cinquantaine de personnes travaillaient autour du maître en 1900.

[2] Vincent MAURY, Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon n° 112.

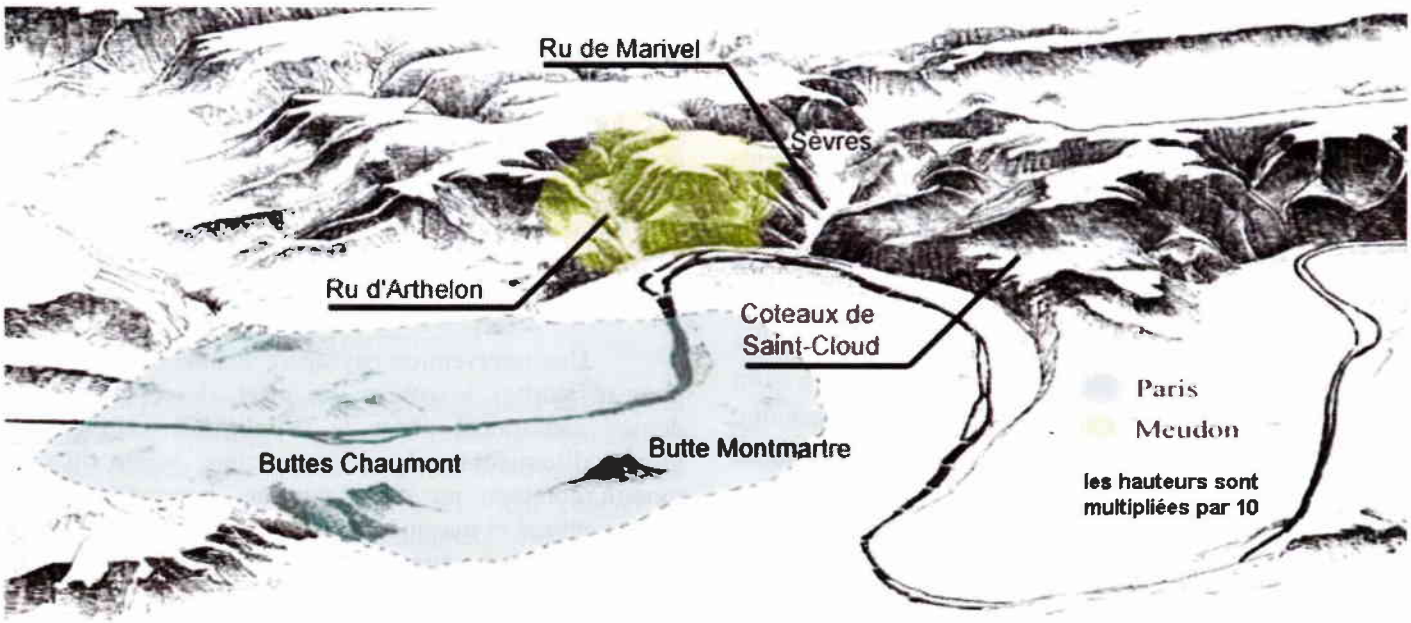

Figure 6, Relief du paysage aux abords des boucles de la Seine à Paris et en aval.
*(Extrait du "**Plan guide pour la valorisation des paysages des Hauts-de-Seine**"*
Direction départementale de l'Equipement des Hauts-de-Seine)

Un site convoité, protégé par son histoire

Si l'âme industrielle et artistique donnée à la colline des Brillants par les carriers et Rodin il y a un siècle est toujours présente, c'est notamment grâce aux activités d'une quinzaine d'entreprises et d'artisans du secteur qui vivent des métiers d'art, discrètement, au pied du "Penseur".

En 1978, le maire de Meudon, après avoir présenté un plan de remembrement aux professionnels implantés depuis de nombreuses années dans la zone industrielle des Brillants (ou "secteur de relogement industriel de la ville de Meudon"), transforme le secteur en zone N.A. (urbanisation future).

En 1981, le conseil municipal décide de créer une zone d'aménagement concerté avec demande d'utilité publique pour urbaniser le quartier, sous le nom de ZAC Arnaudet.

Faute d'avoir l'assurance que la municipalité de Meudon adaptera son projet immobilier à la protection des galeries souterraines, des associations meudonnaises réclament leur classement au titre des sites, en application de la loi de 1930.

Une pétition en faveur du classement, comportant 1200 signatures de visiteurs, est remise par les propriétaires au ministre de l'Environnement. En 1986, les galeries seront classées au motif que "la conservation du site des carrières de craie souterraines de Meudon présente, en raison de son caractère scientifique et artistique, un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930".

En 1990, la ZAC Arnaudet est supprimée et remplacée par une autre, dénommée "Les Esplanades RODIN". Ce projet immobilier de 60.000 m² (soit 800 logements), qui prenait en compte la mise en valeur d'une partie des galeries et la création d'un parc au dessus de la zone classée, ne verra pas le jour lui non plus.

On a vu que l'histoire de la colline des Brillants est indissociable de l'exploitation des richesses de son sous-sol puisque son aspect actuel en découle. Il est temps de considérer les carrières comme une opportunité dans le développement urbain plutôt que comme une gêne.

Les associations, les scientifiques et les propriétaires ont réussi à faire classer les crayères Arnaudet parmi les sites artistiques et scientifiques, non seulement en prouvant leur intérêt historique, scientifique et architectural, mais en soulignant aussi que cet espace souterrain pouvait accueillir des activités variées que nous avons énumérées plus haut.

Ces activités, qu'elles soient de loisirs ou professionnelles, agiraient comme un moteur sur la ville de Meudon, créant, avec le musée RODIN et les activités existantes sur la colline, un pôle culturel à l'Est de la ville, juste en face des 800 nouveaux logements de la Z.A.C. des Montalets et à proximité immédiate d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart.

La création d'un parc venant prolonger le jardin de RODIN jusqu'au pied de la colline et d'un équipement public d'accueil, de gestion, de mise en valeur du site des carrières , mais aussi de l'ensemble du patrimoine du Val-de-Seine, viendrait satisfaire le projet de schéma directeur de l'Ile de France; ce dernier affirmant que "la richesse du patrimoine paysager et architectural offre un potentiel touristique de premier plan".

III – LE CONCEPT

Les carrières souterraines de la colline des Brillants n'ont pas d'image en surface, d'où la difficulté qu'il y a à les reconnaître, les situer dans la ville. Pour mettre en valeur ce patrimoine souterrain, le projet consiste d'une part à aménager les galeries et les entrées existantes et, d'autre part, à construire un bâtiment destiné à l'accueil du public pour les différentes activités organisées dans les carrières, ainsi qu'à la présentation et à la gestion du site. Le rôle de cet édifice serait celui de signal urbain, de point de repère marquant l'existence des carrières et reflétant, par son traitement architectural, le caractère de ce monde souterrain.

Mais la mise en valeur des carrières du secteur des Brillants doit être réalisée en accord avec une restructuration de l'ensemble de la colline. Si l'espace dans les Hauts-de-Seine est jugé trop précieux pour qu'on l'abandonne aux muséologues et autres nostalgiques du patrimoine ou de l'identité régionale, l'histoire récente de la colline des Brillants a prouvé qu'il serait temps de reconsidérer cette position. L'identité du lieu tient dans sa mémoire et dans ses qualités patrimoniales. C'est donc en mettant en avant ces caractéristiques qu'il faut restructurer la colline et lui donner une lisibilité à l'échelle de la ville pour mieux l'intégrer à celle-ci.

Le manque de visibilité est vraiment ce dont souffre la colline aujourd'hui. Celle-ci émerge difficilement au-dessus des immeubles de 25 mètres de haut des différentes Z.A.C. qui se trouvent à son pied. De plus, les arbres qui poussent de manière anarchique sur ses flancs, masquent son relief attrayant composé de terrasses.

Ce manque de perception et la difficulté d'accès ont fait de la colline un secteur en marge dans la ville. Cependant, ce "décalage" n'a pas que des effets négatifs. Il a en effet permis à de nombreux artistes et artisans de développer leur activité au calme et provoque l'émerveillement chez le promeneur qui découvre le site par hasard. Il faut faciliter les accès au site et le mettre en valeur dans la composition urbaine, sans lui faire perdre son intimité et son côté caché.

Si parmi les activités professionnelles et artistiques existantes sur le site, la majeure partie peut être conservée et même encouragée par une rénovation des locaux qu'elles occupent, certaines doivent être déplacées car elles nuisent à la qualité du site et ne sont pas propres à une intégration urbaine. Il s'agit notamment de la casse automobile et de la Société Urbaine de Travaux qui, de plus, occupent les deux terrasses les plus attrayantes de la topographie du site.

Une intervention paysagère semble indispensable pour revaloriser le coteau. En effet, des constructions denses viendraient gêner la lisibilité de celui-ci. Le groupe d'immeubles des Montquartiers, voisin du site, montre combien un relief pourtant marqué peut-être totalement nié et masqué : les bâtiments trop denses, trop hauts, trop volumineux, et de surcroît installés en rupture de pente, écrasent littéralement le coteau.

La création d'un espace vert sur les terrasses actuellement occupées par la casse automobile et la Société Urbaine de Travaux permettrait de rendre sa forme à la colline, améliorant ainsi la perception du coteau. Cet espace de respiration dominant la Z.A.C. des Montalets à Meudon et la Z.A.C. de la ferme à Issy-les-Moulineaux viendrait, en continuation des parcs Barbusse et Rodin à Issy-les-Moulineaux, s'inscrire dans la séquence des projets paysagers de coteaux prévue par le Schéma Directeur du Val-de-Seine. L'aménagement d'un cheminement piétonnier sur le viaduc S.N.C.F. de la ligne Paris-Brest relierait ces parcs du versant Est du Val d'Arthelon à ceux du versant Ouest, concrétisant ainsi le projet de parc des "Hautes-Rives"[3] et de cheminement vert intercommunal.

Ce nouvel espace vert assurerait aussi une liaison verticale entre le haut et le bas de la colline en prolongeant le jardin du musée RODIN jusqu'à la Z.A.C. des Montalets au pied du coteau.

Implantation

C'est au sein de ce nouveau parc que l'équipement public de mise en valeur des carrières prendrait place. Le site choisi est la terrasse actuellement occupée par la Société Urbaine de Travaux. Cette esplanade, dont l'altitude est de 85 mètres, est légèrement en contrebas du jardin du musée RODIN et décalée au Nord par rapport à celui-ci. Sa position avancée sur le coteau permettrait au bâtiment d'assurer son rôle de point de repère, sans gêner les vues du jardin de RODIN sur le Val-de Seine (fig. 7). Sous cette terrasse se trouve une crayère effondrée en 1872.

[3] Daniel SOREAU. Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon n°83

Le parti du projet est de créer une nouvelle entrée dans les carrières, depuis le haut de la colline. C'est donc un puits de 50 mètres de profondeur qui, mettant à jour les vestiges de la carrière effondrée et contrastant avec les entrées historiques en cavage au pied de la colline, représenterait la mutation des carrières en un espace contemporain d'activités et de loisirs. Un tunnel creusé dans la craie permettrait de relier les crayères Arnaudet à la nouvelle entrée. Le bâtiment prendrait place à l'intérieur du puits, assurant ainsi la liaison verticale entre la surface et les carrières.

La position du puits est stratégique, à la fois pour la surface et pour le sous-sol : située à Meudon, la terrasse choisie pour site est à la fois limitrophe d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart. Ceci vient concrétiser dans l'espace la valeur intercommunale souhaitée pour l'office de tourisme et pour le reste du projet. Car les crayères font aussi partie de l'histoire des ces deux communes voisines. La carrière dans laquelle descend le bâtiment fut creusée à partir d'Issy.

Ainsi, les visiteurs arrivés au fond du puits pourraient soit se diriger vers les galeries classées du secteur Arnaudet, soit rejoindre celles d'Issy-les-Moulineaux où se développent déjà certaines activités (tir, stockage de produits, organisation de réceptions).

La mise en valeur des carrières mais aussi du musée RODIN par la proximité de l'office de tourisme donnerait naissance à un fort pôle culturel qui, absent du programme de la nouvelle Z.A.C. des Montalets, ressusciterait l'identité du Nord de Meudon. La position élevée du projet en ferait un point de convergence pour les trois communes, facilitant l'orientation et la compréhension de l'espace.

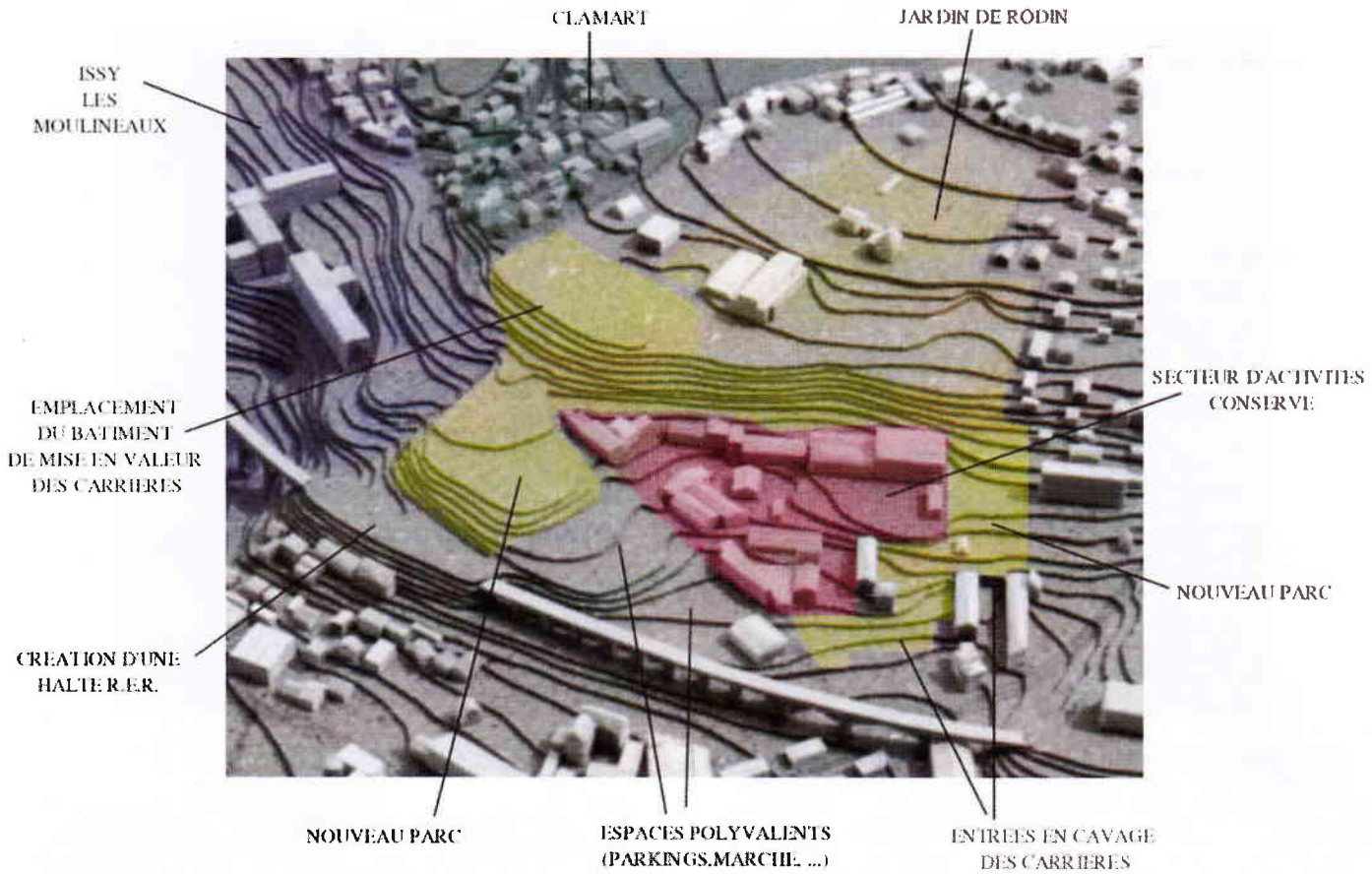

Figure 7, Projet de répartition des activités

Répartition des activités dans les carrières

En énumérant les différentes activités envisageables dans les carrières, on peut les classer suivant deux catégories : celles à caractère professionnel et les autres, ayant trait au tourisme et au loisir. Pour les répartir dans l'espace, un autre paramètre doit être pris en compte : celui de la durée dans le temps de ces activités. En effet certaines seront permanentes et demanderont des installations fixes, alors que les autres, temporaires, utiliseront l'espace vierge des carrières. Ces quatre groupes se répartiraient autour d'une circulation centrale, reliant l'écomusée (entrée basse historique) au musée de la géologie et aux carrières de calcaire (nouvelle entrée haute), de la manière suivante :

Au niveau haut, les activités professionnelles temporaires bénéficieraient d'une entrée en cavage.

Au niveau moyen, les activités culturelles temporaires, proches à la fois d'une entrée en cavage et de la liaison avec la nouvelle entrée haute, profiteraient des espaces les plus monumentaux des carrières.

Au niveau bas, les activités permanentes, soit professionnelles, soit culturelles, qui s'adresseraient essentiellement à un public d'habitués.

On obtient ainsi quatre catégories d'activités (fig. 8) :

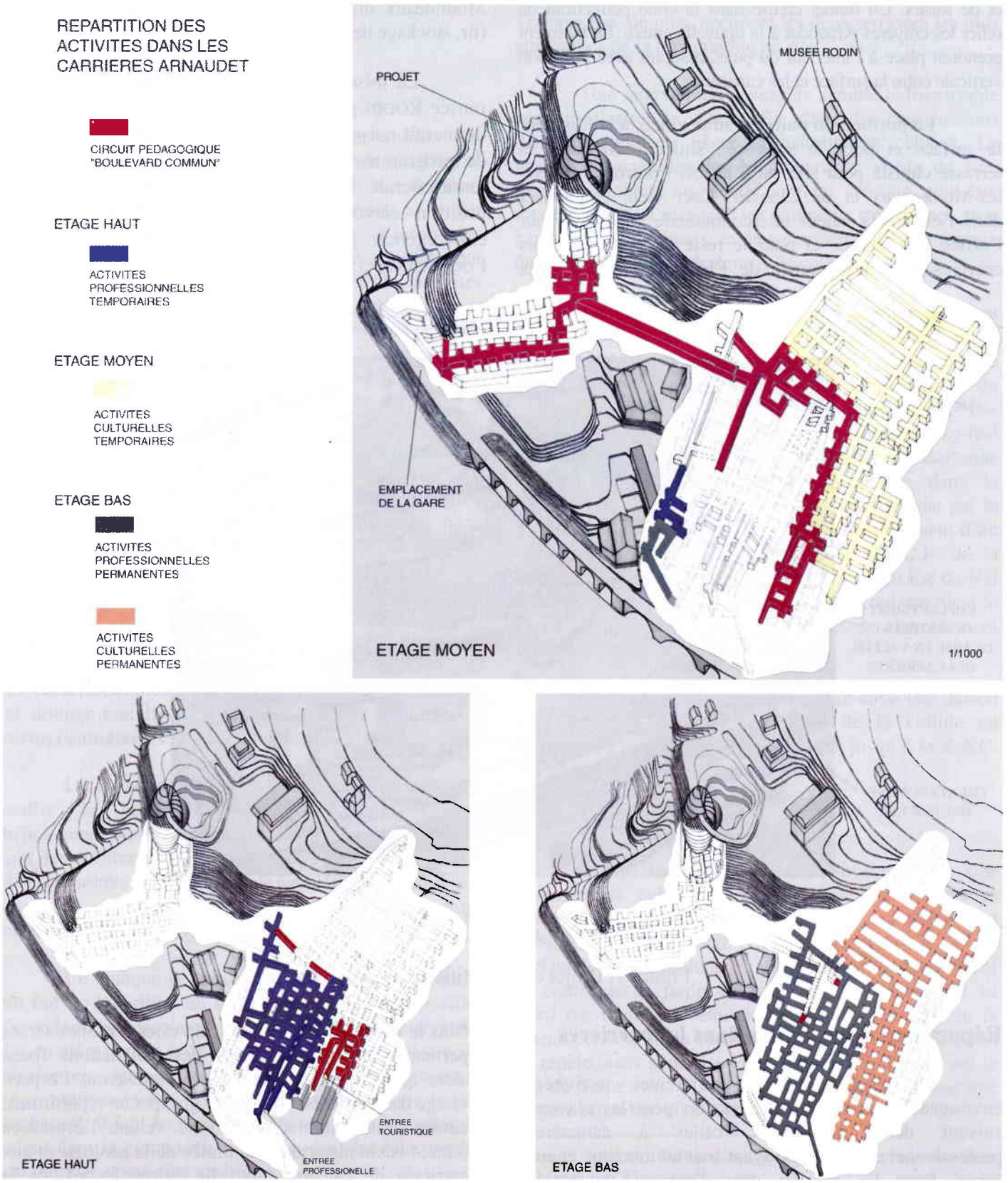

Figure 8, Répartition des activités dans les carrières Arnaudet

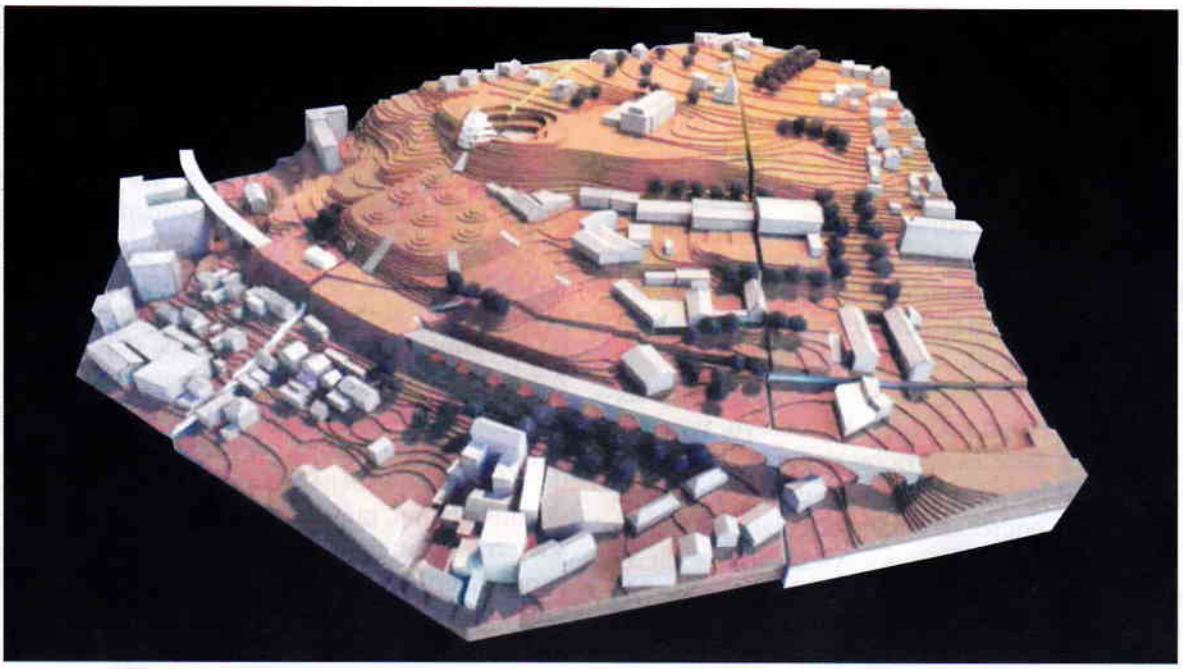

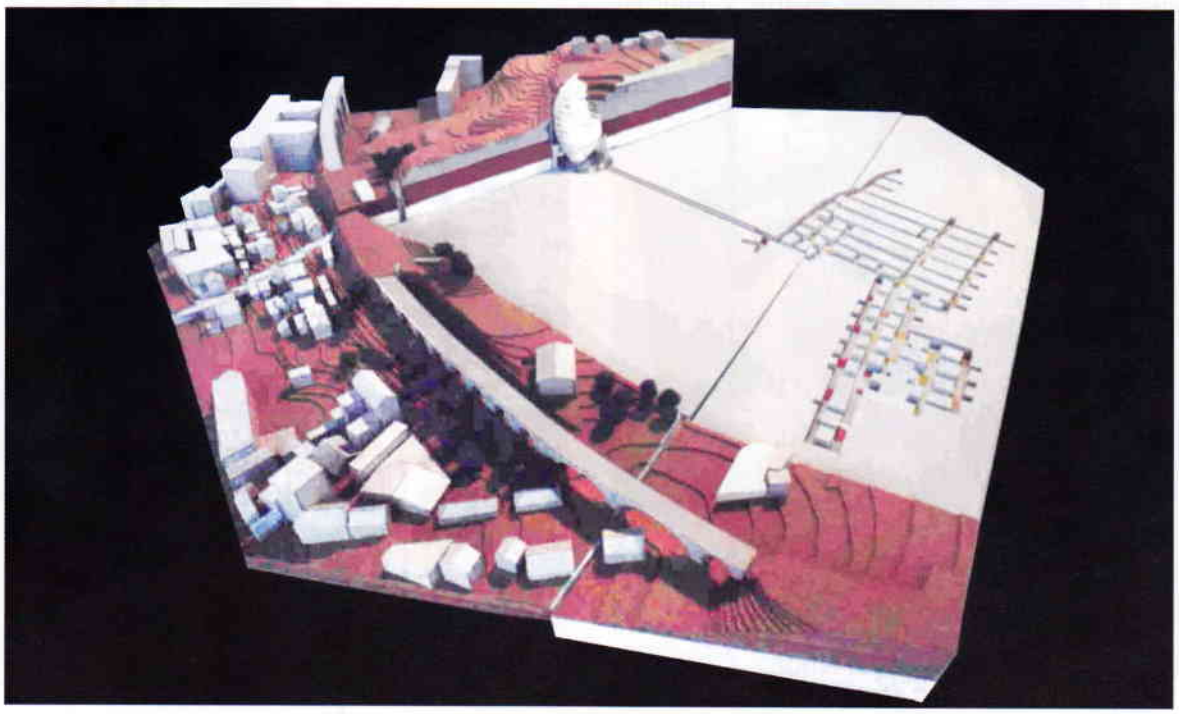

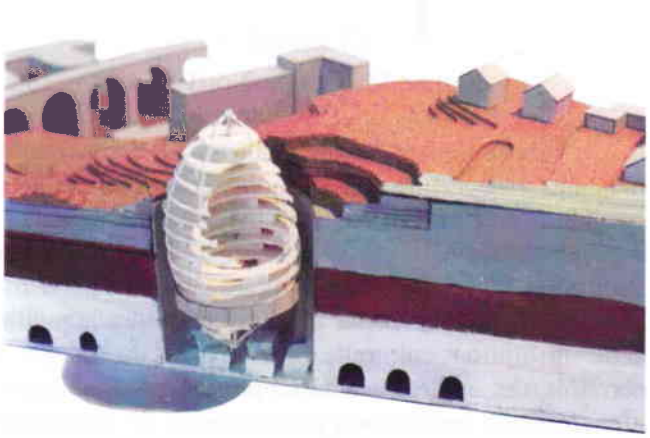

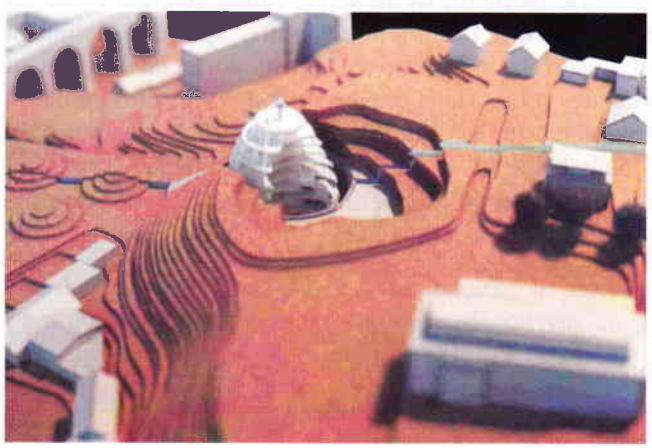

Figure 9, Implantation du bâtiment de présentation et de gestion des carrières à l'interface du sol et du sous-sol.

IV – LE BÂTIMENT

Le site choisi correspond à la zone de 7000 m² effondrée en 1872[4]. La couche d'argile, d'une puissance de 10 mètres (non-exploitée à cet endroit), et le banc de calcaire grossier, réduit à 10 mètres d'épaisseur suite à son exploitation à ciel ouvert, sont fortement disloqués. S'étant abaissées au maximum de 9 mètres, ces couches géologiques sont recouvertes par 18 mètres de remblais artificiel.

Le parti du projet est, nous l'avons vu, de créer une nouvelle entrée dans les carrières depuis le haut de la colline, en creusant un puits reliant la surface au niveau bas de la carrière effondrée. Ce puits circulaire en béton, de 35 mètres de diamètre, viendrait s'ancrer profondément dans la craie saine à une quinzaine de mètres sous le niveau du sol de la carrière. La partie de celle-ci se trouvant à l'intérieur du puits pourrait ainsi être dégagée et nettoyée, afin d'en mettre à jour les vestiges.

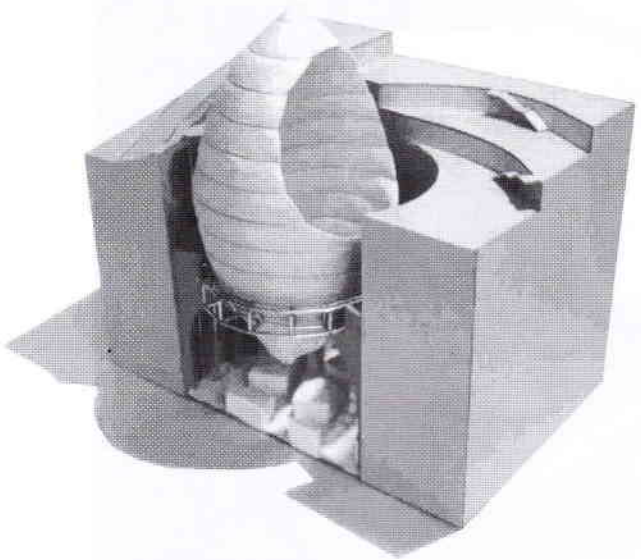

Figure 10, Maquette d'étude

Le bâtiment de mise en valeur des carrières, en prenant place à l'intérieur du puits, assurera la liaison entre la surface et le sous-sol. Il sera porté, en suspens au dessus des ruines de la crayère, par des consoles en béton s'appuyant sur les parois du puits. La structure du bâtiment en acier et le traitement des façades avec du verre et du métal donneraient au projet une certaine légèreté, contrastant avec le côté massif de l'infrastructure partiellement visible.

A partir du fond, le puits, vertical sur une trentaine de mètres, s'évaserait ensuite vers l'amont de la colline (au Sud). Cette solution permettra, en dégageant légèrement le bâtiment de sa "conque", de lui apporter plus de lumière mais aussi de créer, par cette forme d'entonnoir, un effet d'aspiration vers celui-ci (fig. 10 et 11).

C'est sur cet axe vertical que s'organiseraient les différentes fonctions de l'équipement. Situés au niveau de la surface, l'entrée et l'accueil dirigeraient les visiteurs soit vers la partie émergente de l'édifice qui, offrant des vues sur le Val-de-Seine et sur Paris, abriterait un office de tourisme intercommunal et une cafétéria, soit vers la partie immergée, réservée au centre culturel des carrières. Celui-ci serait composé, de haut en bas, de l'accueil du public concerné par les carrières, du centre de gestion, de l'antenne de l'Inspection Générale des Carrières et du centre de documentation, puis du musée de la géologie et du milieu souterrain ; atteignant le niveau de la craie, ce musée surplomberait les vestiges de la carrière effondrée.

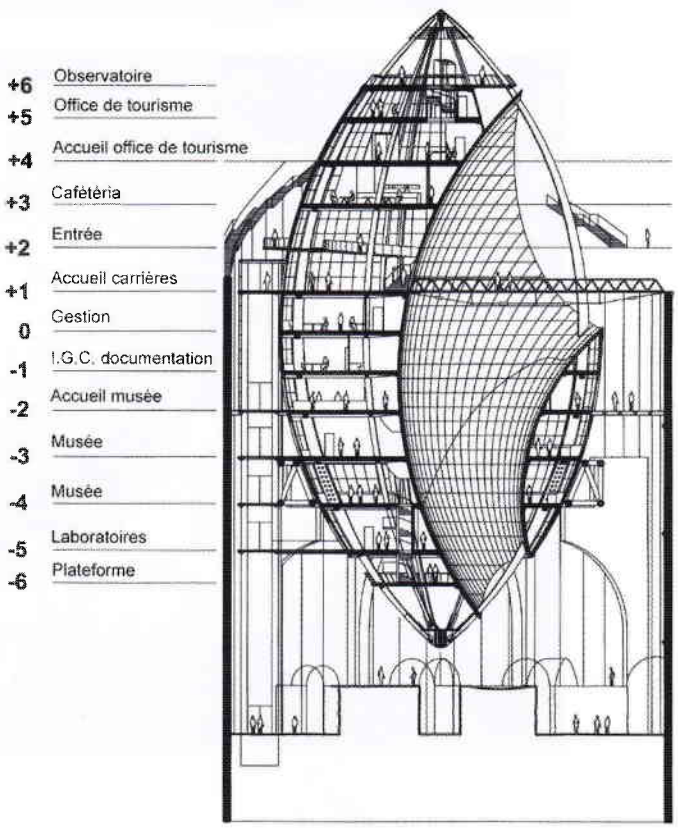

Figure 11, Coupe Nord-Sud

On a vu que le bâtiment aurait deux fonctions majeures : le centre de gestion, de présentation des carrières, et l'office de tourisme intercommunal. Les espaces d'accueil et de communication (cafétéria, auditorium) prendraient une place importante dans le bâtiment, afin de favoriser les échanges entre le public et cette institution culturelle. Au niveau du musée des carrières, des ateliers mis en rapport avec les laboratoires d'étude et de restauration permettraient de compléter la visite et d'accueillir des groupes scolaires, renforçant ainsi le caractère pédagogique souhaité pour le projet.

[4] Vincent MAURY. Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon n°112.

Le parti architectural est de réaliser un bâtiment percé d'un tube creux, afin d'éclairer naturellement la carrière. Ce tube, engendré par un tore croissant avec la hauteur, serait orienté vers le Sud, récupérant ainsi le maximum de lumière. C'est autour de ce volume interne que s'organiseraient les fonctions du projet. L'enveloppe externe aura un aspect ovoïde donné par la structure porteuse, composée de poutres métalliques courbes. Ainsi, la forme extérieure du bâtiment s'affinerait avec la hauteur et la profondeur, symétriquement par rapport à un plan horizontal tangent au cercle délimitant la partie supérieure du tore interne. Celui-ci se prolongerait légèrement à l'extérieur de l'ovoïde, dégageant ainsi sa forme de croissance représentative de la transition entre le haut et le bas.

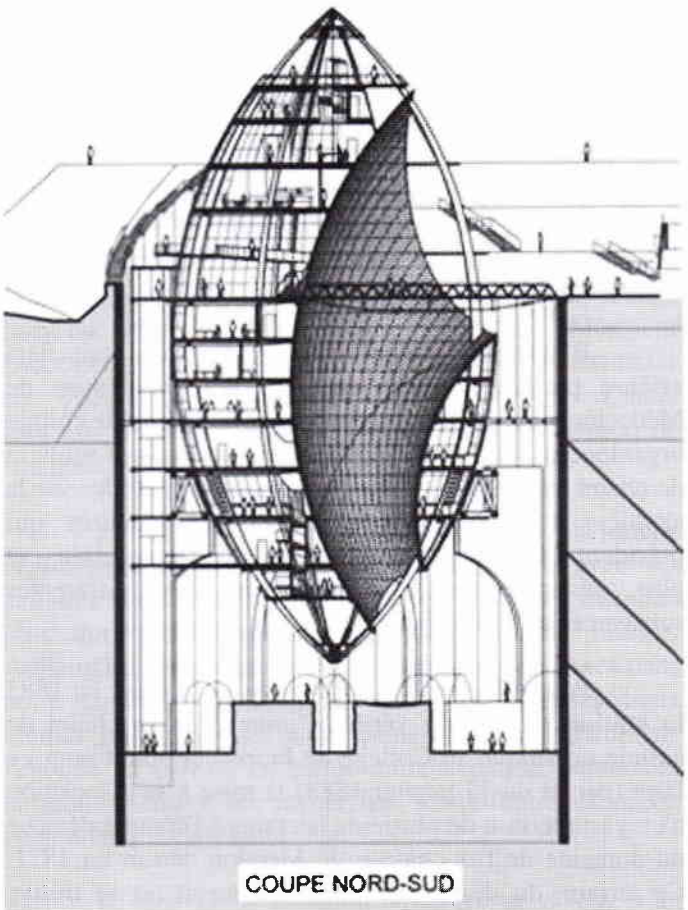

Figure 12

L'architecture du bâtiment exprimerait, par sa forme et ses matériaux, la richesse des carrières.

La position enfouie du projet produirait un effet d'appel, fortement amplifié par la vision du tube interne qui, en accentuant le caractère mystérieux du monde souterrain susciterait l'envie de le découvrir.

Dans ce projet, l'architecture joue un rôle de représentation, de signal, d'appel. Pour revaloriser le monde souterrain, le bâtiment serait une "métaphore" de celui-ci à la surface. Dans la densité actuelle des villes, il est important d'avoir un image pour se faire entendre.

Créant ainsi un point de convergence, le projet aurait ensuite un rôle de catalyseur pour le développement des activités dans les carrières. Ainsi, le premier pas serait de construire le bâtiment qui, prolongé par la visite pédagogique des carrières, permettrait au public de se familiariser avec celles-ci. C'est ensuite, petit à petit que les activités, planifiées par le comité de gestion, prendraient place dans les 8 kilomètres de galeries.

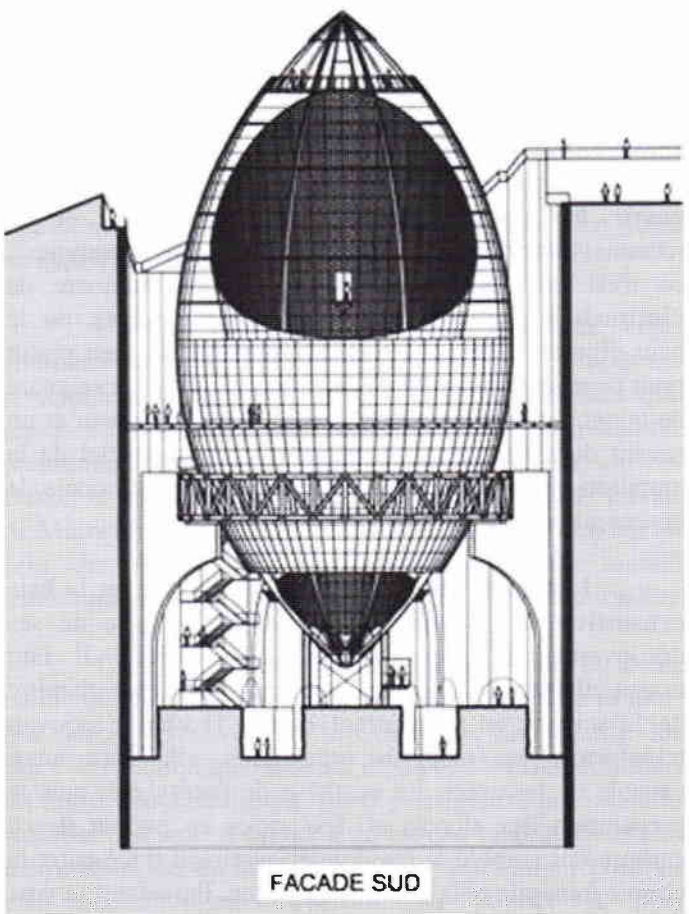

Figure 13

C'est donc une réaction "catalytique" de longue durée, déclenchée par la création du bâtiment de mise en valeur du site, qui permettrait au public et aux professionnels de s'approprier les espaces du monde souterrain, reliant doucement celui-ci au maillage des circulations de surface. L'architecture a donc ici l'ambition, non seulement de faire découvrir un lieu fantastique, mais aussi d'intégrer celui-ci dans la ville environnante afin de le faire revivre pleinement.

Mathieu DE SOYE

PLAIDOYER POUR LE MAINTIEN A MEUDON DU CABINET DE TRAVAIL DE MARCELIN BERTHELOT

(Domaine du Collège de France)

Grâce à l'autorisation exceptionnellement accordée par Monsieur le Professeur GLOWINSKI, administrateur du Collège de France, à l'occasion des journées du patrimoine de septembre 2004, plusieurs dizaines de Meudonnais ont eu le privilège de découvrir derrière ses hauts murs le site un peu mystérieux de ce magnifique domaine où plane encore le souvenir de Marcelin BERTHELOT. L'annonce de projets d'aménagement susceptibles d'entraîner le déménagement du cabinet de travail du grand chimiste miraculeusement préservé jusqu'alors, a suscité des inquiétudes de notre Comité dont s'est fait l'écho l'un de nos administrateurs.

Si la République a décidé en 1907 de faire des funérailles nationales à Marcelin BERTHELOT et de lui ouvrir les portes du Panthéon, témoignage de la reconnaissance de la nation envers ses "grands hommes", ce n'est pas tant pour honorer l'ancien ministre de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, ou le haut dignitaire de la Légion d'Honneur mais bien plutôt pour distinguer les mérites de celui qui fut un enseignant de talent, un chef d'école scientifique, un chercheur et un savant dont les travaux sont un élément essentiel de la mutation qui bouleversa la chimie organique au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

L'objet de cette note n'est pas de dresser la liste exhaustive de ses travaux, de ses recherches, de ses découvertes. D'autres l'ont fait avec talent. Il faut essentiellement retenir qu'il a ouvert un nouveau chapitre de la science en démontrant que si la chimie pouvait transformer les matières organiques, elle était aussi capable de les créer. La synthèse de l'acétylène, puis la préparation des alcools et des acides en partant de ce carbure ont comblé le fossé antérieurement tracé entre la chimie minérale et la chimie organique. Il a ouvert la voie aux recherches des chimistes qui, après lui et dans son sillage, se sont attachés à la reproduction des matières organiques naturelles, avec toutes les répercussions industrielles qui en ont découlé. Il a aussi orienté son œuvre vers la thermochimie s'attachant à perfectionner les méthodes de mesure de la calorimétrie et à multiplier les déterminations thermochimiques, méthodes qui ont trouvé une application naturelle dans les études sur les explosifs et le perfectionnement de notre armement militaire.

Il a encore appliqué ses principes à la chimie végétale et à la biochimie par l'étude de la fixation de l'azote par voie biologique au niveau des racines et du sol, permettant ainsi la formation de composés organiques de l'azote. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon y est d'autant plus sensible que la plupart de ces expériences et de ces découvertes ont eu lieu à **Meudon** à partir de 1885.

BERTHELOT, alors âgé de 58 ans, était déjà célèbre par ses travaux, membre des Académies de Médecine et des Sciences, professeur honoraire de chimie organique à la Faculté de Pharmacie de Paris et titulaire de chaire au Collège de France, lorsque ses études sur la synthèse l'amenèrent à analyser les modalités qui président à la nutrition et à la croissance des végétaux, et plus généralement à l'élaboration des différentes substances qu'ils renferment.

Pour effectuer ces recherches, il fit créer en 1883 **la station de chimie végétale** annexée à sa chaire de chimie organique au Collège de France et obtint pour ce faire (décret du 17 janvier 1883) la mise à sa disposition d'un vaste terrain de plusieurs hectares à l'époque détaché du domaine de l'ex-château de Meudon détruit en 1871. Ce terrain, dit de la Glacière, se trouvait (et se trouve encore) à proximité immédiate du domaine où depuis 1876 s'était installé l'Observatoire dirigé par JANSSEN. Ces deux créations quasi contemporaines sont à l'origine du pôle scientifique qui, depuis lors, constitue l'un des fleurons du patrimoine culturel de notre ville.

Sur le terrain de la "Station" (aujourd'hui ramené à une superficie de 4,5 hectares) furent d'abord édifiés deux pavillons destinés l'un à un laboratoire, l'autre à l'habitation de Monsieur BERTHELOT, mais disposant aussi de plusieurs pièces servant de lieux d'expérimentation (notamment pour la photographie et les expériences nécessitant l'usage de l'électricité). C'est dans ce second pavillon que se situait, au rez-de-chaussée,

le "cabinet de travail" de BERTHELOT composé de deux pièces attenantes, tel qu'il existe encore de nos jours, cabinet à la conservation duquel notre Comité est tout particulièrement attaché. Quelques années plus tard, BERTHELOT fit édifier, à proximité, une tour de 28 mètres de haut, lui permettant de mener des études sur l'influence éventuelle de l'électricité atmosphérique sur la végétation par fixation de l'azote libre de l'atmosphère tant dans le sol que dans certaines plantes. Cette tour, fort originale par sa situation au faîte de notre commune fait partie, elle aussi, de notre patrimoine architectural et scientifique. Elle suscite de la part des Meudonnais, au même titre que le cabinet de travail, une curiosité certaine comme l'ont montré les Journées du Patrimoine de septembre 2004. La station comportait également des espaces de cultures expérimentales de différentes espèces végétales qui faisaient l'objet des soins attentifs du grand scientifique.

Berthelot était donc le créateur et l'animateur de ce laboratoire de chimie végétale de la "Station" auquel il fit nommer, comme préparateur, Gustave ANDRE qu'il avait déjà avec lui à Paris, poste que ce dernier occupa jusqu'en 1898 et qui eut pour successeur Monsieur GAUDECHON qui y resta jusqu'à la mort de BERTHELOT en 1907 et continua de travailler avec Daniel BERTHELOT[1] à qui échut le laboratoire après la mort de son père.

Pendant 25 ans, BERTHELOT a **séjourné régulièrement à Meudon**[2] – en alternance avec ses activités parisiennes – et en période d'été il s'y installait plus durablement avec les membres de sa famille. Aujourd'hui, plusieurs de ses descendants sont fixés dans notre commune. BERTHELOT travaillait sur les lieux mêmes où il habitait, à la manière des chercheurs de l'époque , PASTEUR en est un autre exemple, combinant harmonieusement ses recherches scientifiques et sa vie personnelle et familiale.

Il recevait à Meudon visiteurs et disciples et notamment des personnalités scientifiques étrangères désireuses de s'enquérir de ses recherches et de bénéficier de ses conseils, instaurant ainsi des échanges riches et fructueux et il leur faisait en toute simplicité les honneurs de "son" domaine.

Nul doute d'ailleurs que son exemple, ses contacts extérieurs, n'aient été déterminants sur la vocation scientifique de Daniel, l'un de ses quatre garçons, tout comme son esprit philosophique et sa complicité intellectuelle avec RENAN ont été aussi déterminants sur l'orientation de son dernier fils René, tout comme, enfin, sa bienveillance envers ses élèves et disciples a fait naître, chez eux, des liens d'attachement respectueux et reconnaissants.

Un article du "Temps" (29 septembre 1904) sous la signature d'AUBRY a le mérite de faire revivre la vie toute simple de BERTHELOT dans sa "maison forestière" de Bellevue, "*allant de son laboratoire à son jardin, de sa bibliothèque à son cabinet de travail si simple : quatre chaises, un bureau qui se hausse pour permettre au savant d'écrire debout, et un pupitre tournant à 16 casiers où s'entassent les feuillets. Par la fenêtre, les bois inclinés s'aperçoivent jusqu'au fleuve et dans le lointain Paris.* " A cent ans de distance, la description pourrait être la même. Ce n'est pas seulement un lieu, c'est aussi un **esprit**, une **ambiance**, une **atmosphère.**

C'est ce havre de paix et de simplicité, cette ambiance de recueillement et de travail, cet émouvant rassemblement de souvenirs personnels et familiers que représente aujourd'hui, figé dans le culte de sa mémoire, pieusement entretenu et enrichi jusqu'à 1927 par son fils Daniel et respecté jusqu'à nos jours, le cabinet de travail de Marcelin BERTHELOT dans "sa" maison de Meudon au sein de "sa" station que les nécessités du monde contemporain vont amener à transformer et à moderniser.

C'est le souvenir vivant de ce savant, au cœur même de ce qui fut son cadre de vie et au pied de sa tour, que défend avec vigueur le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon qui, informé d'un possible transfert dans un autre lieu scientifique fut-il prestigieux, préconise le maintien "in situ" à Meudon du bureau-laboratoire et des instruments de mesure du savant. Ce maintien pourrait être assorti d'une ouverture au public, et plus particulièrement au public scolaire et scientifique, sous une forme à déterminer avec toutes les parties intéressées.

Le Collège de France se dispose à aménager dans les deux pavillons de Meudon un "hôtel scientifique". Au cœur de cette résidence, le cabinet de travail de BERTHELOT, revivifié par la présence d'un esprit de recherche, peut en devenir le plus beau fleuron et le signe tangible d'une permanence et d'une continuité intellectuelle privilégiant la découverte scientifique.

Bernard CHEMIN

---

[1] Daniel BERTHELOT (1865-1927) qui avait soutenu en avril 1891 sous la direction de son père une thèse de doctorat sur "les conductibilités électriques des acides organiques et de leur sels" a effectué à Meudon de mémorables recherches sur les rayons ultraviolets dans la décomposition et la synthèse des matières organiques.

[2] La localité ne lui était pas inconnue. Il la fréquentait depuis 1870, étant fort lié avec CHOIELKI, bibliothécaire du Sénat, demeurant rue des Tybilles.

NOUVELLES BRÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Après quelques mots de bienvenue à l'adresse des sociétaires présents le samedi 13 mars, le Président Gérard ADER a ouvert l'assemblée générale annuelle vers 15h15 en appelant le premier point de l'ordre du jour savoir :

1 – Rapport d'activité pour l'année 2003

Comme à l'accoutumée, Michel RIOTTOT a donné lecture d'un texte très précis et très complet des activités de l'association pour l'année écoulée.

Le retard dans la parution du Bulletin ne nous ayant pas offert l'opportunité de relater ces activités en cours d'année, sans risquer une répétition indésirable, nous transcrivons ici le texte intégral du Secrétaire général :

"La vie de l'association en 2003 a été rythmée par des évènements marquants mais normaux pour une grande association telle que la nôtre : une assemblée générale le 15 mars 2003, 3 conseils d'administration, 4 réunions de bureaux, 2 bulletins du Comité le numéro double 110-111, une Opération de nettoyage de la forêt le 29 mars, une fête des guinguettes en bords de Seine le 28 juin 2003, des journées du patrimoine les 20 et 21 septembre, des rencontres avec le Maire de Meudon et avec les autres associations de défense du cadre de vie à Meudon.

Comme chaque année, je voudrais commencer ce rapport en soulignant l'extraordinaire travail de notre rédactrice en chef du Bulletin du Comité, Mme GAYRAL, qui a supervisé la rédaction des bulletins. Le numéro 110-111 traite de la géologie à Meudon. Michel COLCHEN décrit de manière fort passionnante l'insertion du site géologique de Meudon dans le bassin de Paris. Les collines de notre ville ont été dès le 19 ème siècle l'objet d'études approfondies par les naturalistes de l'époque en raison notamment de leurs proximité de Paris, de l'existence de carrières découvrant de nombreux niveaux et strates géologiques ainsi que les restes de nombreux fossiles. Les strates du bassin parisien à l'ère tertiaire résultent des dépôts marins successifs. Ces dépôts sont liés aux flux et reflux de mers du fait de la compression ou la distension du site lors du mouvement des plaques lithosphériques. Daniel OBERT décrit les fractures et grottes dans la craie des carrières de Meudon. Les carrières, en effet, sont des « lieux ouverts en trois dimensions sur l'intimité des roches » . En particulier, elles permettent d'analyser le passage de l'ère secondaire à l'ère tertiaire et plus spécifiquement de montrer par le jeu de failles relativement récent (<100 000 ans) que le bassin parisien est encore sensible aux mouvements tectoniques. Jean GAUDANT décrit comment est née la stratigraphie, en particulier, par l'étude des terrains de notre ville. En conclusion, ce très gros numéro de notre bulletin mérite une lecture attentive.

Je voudrais ici particulièrement remercier tous les auteurs de ces articles, qui ont contribué autour de Paulette GAYRAL et de Gérard ADER à donner tout son éclat à notre bulletin.

Notre bulletin est notre meilleur ambassadeur pour nous faire connaître à l'extérieur. Aussi, nous sollicitons aujourd'hui votre concours pour nous aider à le diffuser avec intelligence. Sur le stand tenu par Catherine POINCET, vous pourrez acquérir nos derniers bulletins à des prix très modiques pour les remettre à des amis meudonnais qui ne seraient pas encore adhérents ou à des personnalités susceptibles de nous aider ultérieurement.

Outre le bulletin, l'action du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, conformément à ses statuts, s'est focalisée sur un certain nombre de projets d'aménagements dans notre commune : la rénovation de l'avenue du Château, le potager du Dauphin, l'aménagement du Bas-Meudon ou Meudon sur Seine et la RD 7, et a examiné divers permis de construire. Je ne détaillerai pas toutes les actions du Comité. Le réaménagement de l'avenue du Château et la replantation des tilleuls ont démarré en octobre 2003 et la première phase est maintenant terminée. Deux autres phases de replantation de tilleuls devraient intervenir en 2005-2007 et jusqu'en 2013 en fonction des nécessités sanitaires. Le climat passionnel s'est fortement apaisé et les aménagements de qualité sont reconnus par tous.

Le potager du Dauphin a été racheté aux jésuites par la ville. Celle-ci est en train de réaménager le parc

avec l'intention affichée de l'ouvrir au public. Les projets concernant les bâtiments ou de nouvelles constructions sont moins connus. En revanche, l'accueil de l'atelier d'icônes qui devait être fait sur le site n'a pas eu lieu. Le père Igor et ses élèves sont hébergés dans les locaux du mini club de la rue Charles Desvergnes. En novembre, Gérard ADER et Michel COLCHEN ont été reçus par le Maire ; celui-ci leur a fait part de son intention de créer un groupe de travail pour réfléchir à l'avenir de ces bâtiments. Espérons que ce groupe sera prochainement mis en place.

Le réaménagement du Bas-Meudon ou Meudon-sur-Seine va démarrer au printemps 2004. Les permis de construire des 5 immeubles de bureaux et des 4 immeubles de logements ont été accordés en septembre 2003. Les riverains ont déjà fait l'objet d'un référé préventif qui est la procédure légale mise en place par le tribunal de Grande Instance de Nanterre pour nommer un expert judiciaire qui suivra l'ensemble des travaux et pour protéger les-dits riverains de tous les désagréments qui pourraient survenir lors des travaux : glissements de terrain, effondrement de carrières, instabilité de la colline, jaillissement de sources,... La société HINES construira 40 000 m2 de bureaux et la COGEDIM 180 à 200 logements. Le restant du quartier soit 5,5 ha a fait l'objet de deux études en vue de sa « requalification ». Une première phase conduite par le cabinet AMAVI a dressé le constat de l'existant et déterminé en partie ce qui pouvait être conservé et ce qui pourrait être réhabilité. Une seconde phase conduite par le cabinet CD Cité (filiale de la Caisse des dépôts) est en cours d'exécution. Les concepts qui pourraient être mis en œuvre sur le quartier ont été présentés, le 5 décembre 2003, en mairie, par M. AMAURY (architecte) aux associations de protection du cadre de vie de Meudon. L'abandon des projets d'équipements collectifs (école primaire et gymnase) en raison de la pollution des terrains a été mal ressenti par les associations. En revanche, l'idée de recréer des structures villageoises autour d'une petite église rénovée a reçu le meilleur accueil.

Concernant le réaménagement de la RD 7, l'année 2003 a vu à nouveau le département des Hauts de Seine s'éloigner du compromis que les associations avaient établis avec leurs élus municipaux des communes d'Issy-les-Moulineaux et Meudon. En effet, la venue de Sèvres, commune du Val de Seine, qui souhaite réaménager la tête de son pont où arrivent et la N 10 et la N118, a perturbé le jeu. Le Département a décidé en novembre 2003 de relancer la procédure d'enquête préalable des habitants des trois communes : Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres. Les associations sont rapidement intervenues auprès des maires et principalement ceux de Meudon et d'Issy. L'action des élus a permis d'arrêter une procédure dans une période électorale importante. Jusqu'ici le comportement du département a obéré toute idée de réelle participation des associations à l'élaboration du projet d'aménagement. Il est rappelé que s'opposent les tenants d'une quatre voies en bords de Seine et ceux plus modérés qui souhaitent une deux voies pour le transit et une voie de desserte des collines de Sèvres et Meudon. Par ailleurs, Toutes les associations souhaitent que les aménagements des voies rive droite (RD 1) et rive gauche (RD 7) soient pensés ensemble. En effet, il est à craindre - et nos maires sont sur cette longueur d'onde - que le flux de la rive droite soit rejeté sur la rive gauche. Les tractations intermunicipales font craindre le pire concernant des aménagements réalisés, non pas pour le confort des usagers et des habitants, mais pour satisfaire des ambitions personnelles telles que la création d'un grand musée et la nécessité alors de voies d'accès et de parkings. Des dizaines d'associations sont mobilisées à travers le collectif Val de Seine mais aussi avec deux grandes fédérations d'associations : "Environnement 92" et "Ile de France Environnement". Nous devons être très vigilants et inciter nos élus à plus de partage...

Les actions du Comité se poursuivent cette année 2004 par la nouvelle Opération Forêt Propre qui se déroulera le samedi 3 avril 2004 de 14 h à 16 h 30 en 9 lieux bien délimités de la Forêt. Trois communes : Meudon, Clamart et Sèvres se sont groupées pour accentuer nos efforts et la pédagogie vis à vis des visiteurs de la forêt. Pour de plus amples détails, interrogez M. Dominique MOREAU, l'organisateur de cette importante opération et venez nombreux le 3 avril.

Au terme de ce rapport, j'aurais aimé pouvoir vous dire que notre action est entendue clairement par le département et notre commune. Pourtant l'expérience du Comité dans la gestion et l'abord des dossiers d'urbanisme et de protection de l'environnement en font un modèle pour les associations d'Ile-de-France. Pour cette raison et quelques autres, notre président, on le sait, a été nommé conseiller économique et social de la région Ile-de-France où il représente "Ile-de-France Environnement" qui est la fédération francilienne regroupant plus de 350 associations de protection de l'environnement de notre région. Cette nomination honore notre Comité et au delà notre commune. Sachons tous ensemble en profiter."

Après lecture du rapport, quelques questions sont posées par des intervenants notamment à propos de la R.D.7, du futur P.L.U., du P.O.S. en vigueur, de l'intercommunalité. Elles donnent lieu à un échange de vue et à des réponses qui parfois montrent les limites des

informations consécutives à l'application des textes au niveau communal.

2 – Rapport financier

Le trésorier Claude RICHEZ prend la parole et indique le nombre d'adhérents au 1er janvier 2004, savoir 522. A la même date, 40 ont été radiés, tandis que 14 nouveaux membres ont été inscrits. Il fait observer une baisse des effectifs à un rythme annuel de 2,7% sur les six dernières années, due à une insuffisance de recrutement parmi les jeunes générations.

Claude RICHEZ analyse ensuite la situation financière à partir de documents projetés sur écran. Il apparaît que l'état des recettes est proche de celui de l'année précédente grâce au passage de la cotisation à 20 euros et à une vente de bulletins particulièrement bénéfique lors des journées du patrimoine. Les frais d'impression du Bulletin et les frais postaux marquent une augmentation. Quoi qu'il en soit le bilan de l'année 2003 s'établit ainsi :

Recettes : 14 344€
Dépenses : 13 748€
Solde : 596€

Au terme des deux exposés, Michel RIOTTOT et Claude RICHEZ sont chaleureusement remerciés par le président.

A la question d'un intervenant relative à l'appartenance du Comité des Sauvegarde des Sites à d'autres organismes associatifs, le président donne la liste de ceux auxquels nous adhérons :

- Environnement 92, collectif qui regroupe plus de 70 associations des Hauts-de-Seine,
- Ile-de-France Environnement, fédération qui regroupe plus de 350 associations d'Ile-de-France et qui est représentée au Conseil économique et social de la Région,
- La S.P.P.E.F. (Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France)
- La Ligue Urbaine et Rurale
- Vieilles Maisons Françaises.

En outre le Comité adhère depuis sa création à l'association "Espaces" qui permet à des personnes en difficulté de se réinsérer par une formation et un emploi dans les métiers de l'environnement.

3 – Election d'administrateurs

Un certain nombre d'administrateurs sont au terme de leur mandat. Le président informe l'assemblée de la demande de non renouvellement de deux d'entre eux :

Simone MULOT dont les activités nombreuses au fil des années sont évoquées, notamment l'organisation de dîners, l'accomplissement de la charge de déléguée d'un quartier puis la coordination de l'ensemble des délégués de quartier, de leurs activités, le recrutement de nouveaux adhérents, etc..

Claude POILEVEY dont le président rappelle l'adhésion ancienne au Comité et sa participation très active et très efficace dans des domaines très divers : opération "Forêt propre", délégué de quartier, administrateur, vice-président ayant eu la charge de l'étude des permis de construire, le suivi de voies importantes comme la A 86, etc.. Elément moteur au Conseil d'administration, Claude POILEVEY est très chaleureusement remercié au nom de tous pour sa compétence et son dynamisme.

Le président rappelle que deux administrateurs ont quitté le Conseil en cours de mandat : Jean REINACH, qui fut secrétaire général pendant 7 années, et Henri CLOUZEAU. Celui-ci, devenu président des "Amis de Meudon", est félicité pour son élection.

A l'appel des administrateurs sortants, il apparaît que :

Gérard ADER qui évoque la multiplicité de ses fonctions ou interventions par une expression imagée, accepte un nouveau mandat,

Bernard CHEMIN dont les hautes fonctions dans la magistrature sont garantes de son importance en tant que juriste au sein du Conseil, accepte aussi un nouveau mandat,

Henri BEGUE s'est déjà retiré du Bureau et ne souhaite pas se représenter en raison d'autres occupations qu'il veut assumer totalement. Le Bureau l'a nommé membre d'honneur,

Benoît COSSE, absent, excusé, accepterait un nouveau mandat,

Marie-Thérèse HERLEDAN, absente, excusée, a déjà fait connaître son retrait du Bureau; elle reste sur la liste des éligibles du Conseil,

Daniel SOREAU, vice-président d'Environnement 92, est devenu membre de la commission départementale d'Hygiène et de Sécurité.

Le président présente ensuite les noms des personnes cooptées par le Bureau afin d'assurer le remplacement des partants ; il s'agit de :

Eric LAUMET qui depuis plusieurs années participe à des activités sportives et culturelles dans des associations meudonnaises. Avec sa mère, Madame Jacqueline LAUMET, il œuvre activement pour la conservation de la "Folie HUVE" et s'emploie à la faire connaître en vue de sa protection,

Jean SERVANT, meudonnais depuis trente cinq ans, est porteur d'une expérience et d'une compétence scientifique et administrative mises à l'épreuve dans une succession de fonctions de très haut niveau, par exemple comme Chef du Service Central de sûreté des installations nucléaires (Ministère de l'Industrie), Secrétaire général du Comité interministériel de la Sécurité nucléaire (Premier Ministre), Président du Conseil de surveillance de l'Entreprise Minière et Chimique (E.M.C.), Président de l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) ; il va de soi que notre Conseil s'honorera de le compter parmi ses membres.

Au terme de cette présentation, des bulletins de vote sont distribués aux membres de l'assemblée. Les résultats de leur dépouillement proclamé ultérieurement en cours de séance sont les suivants :

Sur 204 votants :

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés par 203 voix.

Les candidats au Conseil d'administration ont obtenu :

Marie-Thérèse HERLEDAN : 204 voix
Anne LASSERRE : 196 voix
Gérard ADER : 204 voix
Bernard CHEMIN : 203 voix
Benoît COSSE : 201 voix
Eric LAUMET : 200 voix
Jean SERVANT : 203 voix
Daniel SOREAU : 204 voix

4 – Site internet

La parole est donné à Michel RIOTTOT, cheville ouvrière du projet, qui énumère les différents vocables envisagés sur le site pour apporter toutes les informations essentielles relatives à l'association et à ses activités. Il est prévu de surcroît d'établir un répertoire des articles des bulletins, voire un résumé des principaux.

A une question concernant le coût de cette opération, il est répondu 1000€, dépense compatible avec les moyens du Comité.

Plusieurs participants interviennent pour apporter quelques précisions d'ordre pratique sur la mise en place de ce projet approuvé par tous dans son principe.

Le site internet est maintenant consultable à l'adresse suivante : http ://sauvegardemeudon.free.fr. (Ne pas mettre le fameux www).

5 – La R.D.7 et Meudon-sur-Seine

Michel RIOTTOT est invité par le président à faire le point sur la situation actuelle du projet d'aménagement. Il rappelle qu'il concerne un triangle de 12,50 hectares dont près de la moitié appartenait à la Société Renault qui l'a vendu à un premier promoteur pour 40 000 m2 à construire en bureaux et à un autre pour bâtir 180 à 200 logements. Les permis de construire ont été délivrés en 2003 et les travaux ont commencé en avril-mai 2004.

Le suivi des travaux est assuré par un ingénieur-expert nommé par le service départemental compétent et qui a préalablement établi un état des lieux.

Deux études ont été mises en oeuvre par la municipalité de Meudon ; le collectif des associations du Val-de-Seine a demandé à faire partie de la commission de réflexion sur l'aménagement du quartier et a participé à deux réunions. La commission doit étudier notamment quels bâtiments sont à démolir mais aussi quels autres doivent être conservés, comme la maison HUVE ou la maison qui servit d'atelier à COROT.

Quelques échanges de vue ont eu lieu sur l'aménagement de la R.D.7 pour lequel il est difficile de donner des renseignements précis en l'état des actions entreprises pour éviter, ou au moins retarder, l'aménagement de 4 voies.

Un intervenant rapporte que selon le Maire de Sèvres, la circulation se trouvera multipliée par 2 sur la R.D.7 ce qui permet à Daniel SOREAU de rappeler que c'est la raison pour laquelle notre Comité a toujours plaidé l'enfouissement de la circulation de transit sur cette voie à grande circulation.

6 – Questions diverses

- Relais de la route des Gardes : le problème de l'emprise du restaurant sur le trottoir n'a pas évolué et notre Conseil devra suivre cette question par de nouveaux contacts avec le propriétaire.

- Stationnement sur l'avenue du Château : une amélioration paraît possible dans l'éventualité d'un achat, par le Conseil général et la Commune, de la propriété GOURMELIN située au carrefour, afin d'en faire un lieu de stationnement.

- Carrefour de la Ferme : divers intervenants s'interrogent et manifestent des inquiétudes à propos des dispositions prévues pour ce carrefour. Selon Dominique MOREAU, un aménagement en carrefour circulaire, sans

feux, devrait améliorer la circulation automobile ; pour d'autres un blocage est à redouter à certaines heures.

7 – Forêt propre

Dominique MOREAU rappelle la date du 3 avril 2004 pour le déroulement de cette opération.

Information

Pierre SABATIER est invité à faire part du réel intérêt que présente, pour un éventuel futur aménagement de l'O.N.E.R.A., le projet élaboré par un jeune architecte et son épouse coréenne. Il est prévu qu'un exposé soit présenté par les auteurs devant les membres qui le souhaiteraient le 29 mai 2004. Cette présentation sera précédée d'une visite du site le vendredi 28 mai après-midi.

HOMMAGE À ALBERT CAQUOT

Nous avons reçu de Pierre SABATIER qui, avec le président Gérard ADER, était présent à la cérémonie d'inauguration de l'allée Albert CAQUOT à l'O.N.E.R.A., le compte-rendu suivant :

"Grand ingénieur français, Albert CAQUOT est lié à l'histoire de l'O.N.E.R.A., Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales, et au centre de Chalais-Meudon.

C'était aussi un constructeur d'ouvrages d'art en béton : ponts, barrages, tunnels, ouvrages hydrauliques, ... ainsi que de la célèbre usine marémotrice de la Rance.

Directeur général technique au Ministère de l'Air, il prévoit alors la construction d'une des plus grandes souffleries aérodynamiques au monde, à Chalais-Meudon entre 1932 et 1934. C'est l'une des premières constructions en voile mince de béton armé qui ait permis d'expérimenter des avions réels de 12 mètres d'envergure avec moteur allumé et pilote à bord, jusqu'à des vitesses de 180 kilomètres à l'heure. Cette soufflerie est aujourd'hui classée Monument historique.

Albert CAQUOT a dirigé de 1915 à 1918 l'Atelier aérostatique de Chalais-Meudon où il a inventé de nouveaux ballons d'observation. Il est revenu à Meudon comme président du Comité scientifique de l'O.N.E.R.A. de 1949 à 1963.

L'O.N.E.R.A. a voulu rendre hommage à sa mémoire en donnant son nom à une allée du Parc de Chalais-Meudon qui se trouve dans l'axe de la Grande Perspective. Une stèle marque cet emplacement en souvenir d'Albert CAQUOT "Savant, Soldat et Bâtisseur".

L'inauguration en présence de Monsieur le Maire de Meudon, du président de l'O.N.E.R.A., de la famille d'Albert CAQUOT et de nombreuses personnalités, a eu lieu le samedi 18 septembre 2004. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, très sensible au devenir de ce site exceptionnel, chargé d'histoire, était représenté par son président Gérard ADER accompagné de Pierre SABATIER."

Paulette GAYRAL

POUR VOTRE AGENDA

Assemblée générale annuelle

Samedi 12 mars 2005 à 15 heures

Opération "Forêt propre"

Samedi 19 mars 2005
de 14 heures à 16 heures 30

Michel DAMOUR

Tapissier

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON
01 46 26 27 60 et **01 45 34 21 84**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX
RÉFECTION MATELAS
& SOMMIERS

F *Fournitures* **O** *Occasions* **R** *Reprographie* **M'** *Maintenance* **S** *Secrétariat*

✆ **01 46 23 94 75**
Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON
(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)

Ouvert du lundi au vendredi
10 h 30 - 12 h 30 / 15 h 00 à 18 h 00

- *PHOTOCOPIES ET FAX SERVICE*
- *RELIURE - PLASTIFICATION*
- *FOURNITURES DE BUREAU - TAMPONS ENCREURS*
- *PAPETERIE*
- *ENCRES - SUPPORTS SPÉCIAUX POUR IMPRIMANTES*
- *TRAVAUX DE SECRÉTARIAT*

Société d'Exploitation
des Établissements
L. WACQUANT

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue
92190 MEUDON
✆ **01 45 34 12 01**

COUVERTURE
PLOMBERIE EAU ET GAZ
Salles de Bains - Chauffe-bains,
Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz

GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

29-31, boulevard des Nations-Unies
92190 MEUDON
✆ **01 46 26 45 50**

MÉCANIQUE - TÔLERIE
STATION SERVICE - VENTE

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6 avenue Le Corbeiller, 92120 Meudon

J'IMPRIM - 01 47 36 21 41

Rédactrice en chef du bulletin : Paulette GAYRAL

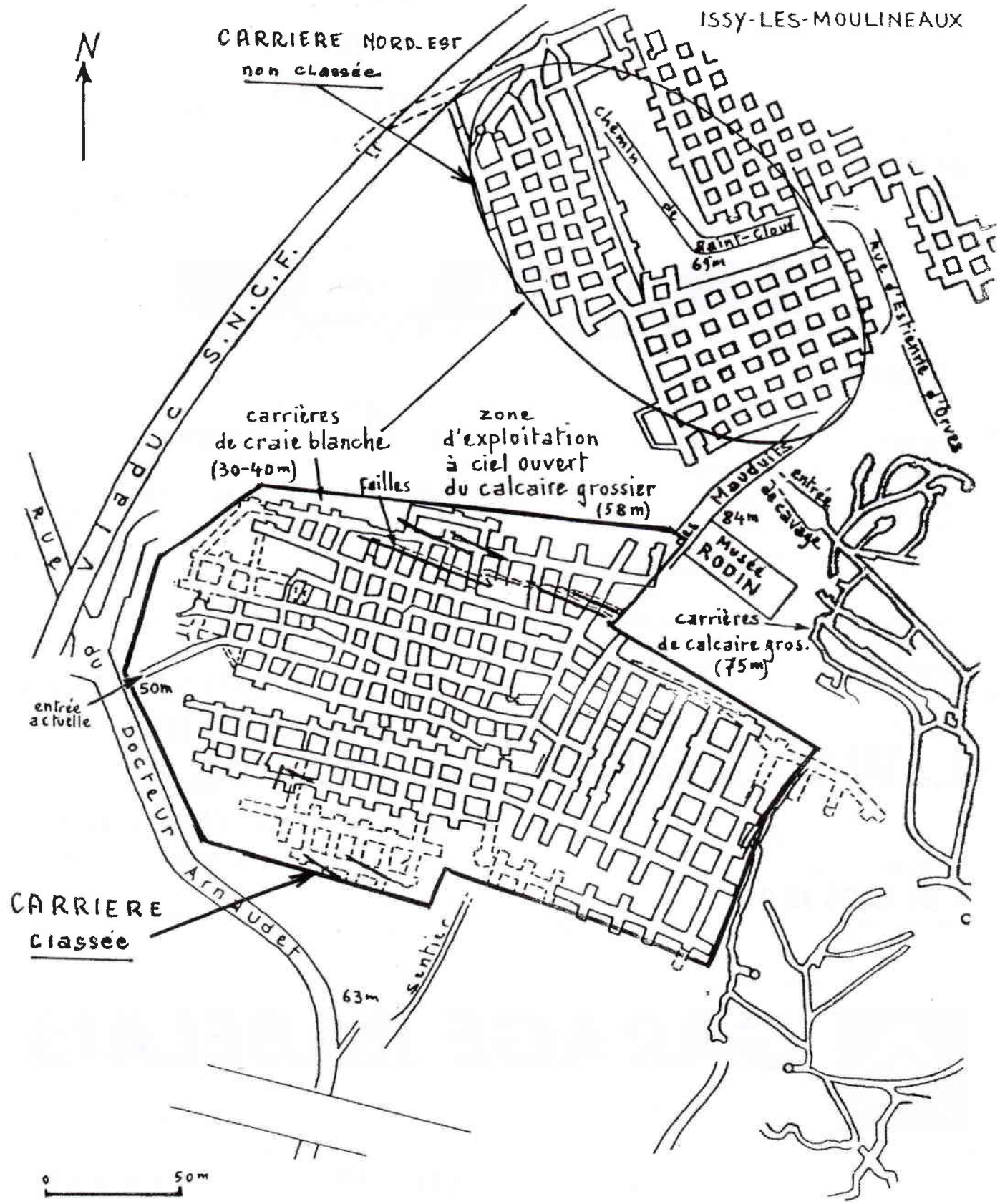

Plan des carrières Arnaudet *(Schéma Elie GOSSE)*

Prix : 6 euros